

Charte Harrys V2.2 – 03/11/2020

Usager	Code	Libellé	Objectif	Pratique	Bronze (IRTAC ++)	Argent	Options Argent	Or	Options Or
Gestion de la parcelle / implantation									
Agriculteur	A1	Analyse de sol	Mieux connaître les potentialités de son sol pour optimiser la fertilisation et les pratiques agronomiques	Réaliser une analyse de terre par groupe de parcelles du même type de sol et itinéraires techniques similaires tous les 6 ans (MO, P, pH, mesure d'azote [APM ou PMS ou reliquat azoté], indicateur biologique du sol, CEC). Seuls les changements majeurs dans les ITK nécessiteront une nouvelle analyse -> à déterminer avec l'OS			1 point	0	
Agriculteur	A2	Assolements diversifiés	Augmenter la biodiversité cultivée comme facteur de résilience	Au moins 3 cultures par campagne dont la principale n'excède pas 60 % (à l'échelle de l'exploitation)	0	0		0	
Agriculteur	A3	Rotations longues	Diversifier les risques face aux aléas économiques, climatiques et sanitaires (résilience) et favoriser l'activité biologique du sol par la minéralisation de l'azote des légumineuses et par la structuration du sol à différentes strates	Au moins 3 cultures (tête de rotation comprise) pour des pistes de tête, corps et fin de rotation voir tableau 1. Une IC longue (≥4 mois) compte comme une culture (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive : comptage à partir de la dernière tête de rotation)	0	0			
Agriculteur	A4	Rotations longues		Au moins 4 cultures (tête de rotation comprise) pour des pistes de tête, corps et fin de rotation voir tableau 1. Une IC longue (≥4 mois) compte comme une culture (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive : comptage à partir de la dernière tête de rotation)				0	
Agriculteur	A5	Rotations longues		Intégrer une légumineuse, une crucifère, du lin ou du tournesol dans la rotation (IC ou culture) au moins une fois toutes les 3 cultures pour des rotations ≥ 5 cultures (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)			1 point		1 point
Agriculteur	A6	Rotations longues		Intégrer une légumineuse, une crucifère, du lin ou du tournesol dans la rotation (IC ou culture) pour les rotations < 5 cultures (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)			1 point		1 point
Agriculteur	A7	Rotations longues		Au moins une culture semée en hiver et une semée au printemps (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)		0		0	
Agriculteur	A8	Rotations travaillées		Ne pas implanter 3 céréales à pailles d'hiver successivement dans la rotation (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle et de façon rétroactive)		0		0	
Agriculteur	A9	Rotations travaillées	Réduire les risques de transfert de maladies	Pas de blé sur maïs (à l'échelle de la parcelle)			1 point		1 point
Agriculteur	A10	Rotations travaillées	Réduire le risque d'apparition d'adventices, améliorer la structure du sol et possiblement augmenter la ressource azoté du sol	Couvrir le sol au moins 80% à l'échelle de la rotation (ex : sur les 3 ans de rotations 29 mois sur 36 doivent être couverts. Départ : récolte de la culture N-3, fin : récolte du blé. Sont inclus les cultures, résidus de cultures restitués, repousses couvrantes, les IC. Possibilité de dérogation pour l'année d'entrée dans la filière		0		0	
Agriculteur	A11	Rotations travaillées	Réduire les risques de transfert de maladies	Blé sur blé interdit (à l'échelle de la parcelle)	0	0		0	
Semences									
Agriculteur	B1	Surface d'Intérêt Ecologique	Laisser une portion de l'espace cultivé aux auxiliaires et facteurs de régulation écologiques	5% de la SAU de l'exploitation (réglementation PAC à mettre en annexe)	0				
Agriculteur	B2	Surface d'Intérêt Ecologique	Améliorer la biodiversité du milieu pour favoriser les interactions biologiques	6,5% de la SAU de l'exploitation		0			
Agriculteur	B3	Surface d'Intérêt Ecologique	Renforcer la maille et les corridors écologiques pour favoriser l'installation pérenne des auxiliaires	8% de la SAU de l'exploitation				0	
Agriculteur	B4	Surface d'Intérêt Ecologique	L'arbre et la haie sont des composantes essentielles de la stabilité écologique du milieu. Cette permanence dans le temps entraîne une régulation précoce des proliférations parasitaires	Présence d'arbres d'alignement ou de haies pour au moins 25% des SIE			1 point		1 point
Agriculteur	C1	Travail du sol	Limite les risques d'érosion et favorise le stockage du carbone dans le sol	Travail du sol léger (max 3 passages à < 10cm entre la récolte du précédent et le semis) (à l'échelle de la parcelle)			2 points		2 points
Agriculteur	C2	Travail du sol		Semis direct (strip still autorisé) (à l'échelle de la parcelle) non cumulable avec C1			2 points		2 points
Agriculteur	D1	Désherbage / Limitation du salissement des terres	Réduire l'utilisation des herbicides	Utilisation d'une combinaison de moyens agronomiques mécaniques ou non-chimiques pour diminuer la pression adventice (action sur le stock semenciers : - action sur le stock semencier, date de semis tardive - solution de rattrapage : passage herse-étrille, déchaumage précoce, semis dense - atténuation en culture : gestion de l'azote spécifique, choix de variétés concurrentielles, liste non exhaustive N.B. : l'alternance de culture d'hiver et de printemps n'est pas valide pour ce point (à l'échelle de la parcelle)			1 point		1 point
Semences									
Agriculteur OS meunier	E1	Choix des variétés	Les variétés moins sensibles aux principaux bioagresseurs nécessiteront moins de traitements	Au sein d'une liste déterminée par le meunier selon des caractéristiques technologiques, appliquer un filtre de rusticité sur base de notes minimales de 4 pour la DON et de 5 pour la septoriose. Adapter ensuite le choix variétal à son milieu (note minimale de 4 pour l'agresseur principal) excepté pour APACHE et OREGRAIN qui ne remplissent pas les critères agronomiques mais représentent une forte valeur dans l'élaboration de farine	0	0		0	
Agriculteur	F1	Choix des semences	Le traitement des semences de ferme est une opération dangereuse pour le manipulateur	Utilisation de semences fermières possible, mais traitement éventuel réalisé par un organisme agréé justifiant d'un certificat ou par l'agriculteur dans une salle ventilée en portant les EPI nécessaires et justifiant d'un certiphyto grade «Décideur en entreprise non soumise à agrément» valide	0	0			
Agriculteur	F2	Choix des semences	Limiter la dérive génétique de certaines variétés	Les semences utilisées sont soit certifiées soit de première génération après le semis de semences certifiées (R1 ou R2)		0			
Agriculteur	F3	Choix des semences		Les semences utilisées sont certifiées (R1)				0	
Fertilisation									
Agriculteur	G1	Plan et pilotage de la fertilisation	Limiter les risques de surfertilisation	Associer l'OAD et les résultats d'analyse d'azote (reliquat azoté, APM ou PMS) pour adapter le plan de fumure sur les parcelles de blé Harrys (à l'échelle de la parcelle)			2 points	0	
Agriculteur	G2	Plan et pilotage de la fertilisation		Pilotage de précision de la fertilisation (cartes de modulation, disques de bordure, coupure par GPS, cartographie précise des sols...) (à l'échelle de la parcelle)			1 point		1 point
Agriculteur	G3	Amendements		Valorisation de matières organiques (effluents d'élevages, effluents agro-industriels, boues d'épuration normées, composts, échange paille-fumier entre agriculteurs...) (à l'échelle de la rotation)			2 points		2 points
Agriculteur	H1	Interculture	Enrichir le sol en matières organiques, condition de base de sa fertilité	Mettre en place un couvert végétal en interculture longue (≥ 4 mois) si cela est possible dans la rotation, pour des pistes de composition voir tableau 2 en annexe (à l'échelle de la parcelle)			2 points	0	
Agriculteur	H2	Interculture		Mettre en place un couvert végétal en interculture courte (entre 2 et 4 mois) pour des pistes de composition voir tableau 2 en annexe			1 point		1 point
Protection des cultures									
Agriculteur	I1	Protection fongicide	Eviter d'éventuels traitements inutiles	Utilisation d'un OAD (modèle dynamique pour les maladies) pour justifier le traitement fongicide (à l'échelle de la parcelle)			2 points		2 points
Agriculteur	I2	Régulateurs de croissance	Limiter l'utilisation des régulateurs de croissance au strict nécessaire	Utilisation d'un OAD pour justifier les régulateurs de croissance (à l'échelle de la parcelle)			2 points	0	
Agriculteur	I3	Régulateurs de croissance	Supprimer les résidus de CCC dans le grain	Absence des régulateurs CCC (à l'échelle de la parcelle)			2 points	0	
Agriculteur	I4	Régulateurs de croissance	Diminuer les intrants chimiques	Absence de régulateurs de croissance (à l'échelle de la parcelle, non cumulable avec l'item I3)			3 points		3 points
Agriculteur	I5	IFT	Etablir un état des lieux des pratiques en matière de pesticides	Enregistrement & calcul de l'IFT parcelle	0	0			
Agriculteur	I6	IFT		Enregistrement & calcul des IFT parcelle détaillé par famille de produits (herbicide, fongicide, insecticide, régulateurs)			1 point	0	
Agriculteur/coopérative	I7	Liste noire des produits phytopharmaceutiques polémiques	Eviter d'éventuels procès médiatiques préjudiciables à l'ensemble de la filière	Interdiction du glyphosate après le semis de blé, jusqu'à la récolte (à l'échelle de la parcelle)	0	0		0	
Récolte, transport, séchage et stockage									
Agriculteur	J1	Stockage	Condition de base d'une filière qualité	Assurer la ségrégation des lots et des stocks	0	0		0	
OS	J2	Stockage		Assurer la ségrégation des lots et des stocks	0	0		0	
Agriculteur	J3	Stockage	Limiter les contaminations post-récolte	Pas de traitement préventif sur le grain et, si traitement curatif, nécessaire autorisation préalable auprès de l'OS et du meunier		0		0	
OS	J4	Stockage	Limiter les contaminations post-récolte	Pas de traitement préventif sur le grain et, si traitement curatif, nécessaire autorisation préalable auprès du meunier		0		0	
Agriculteur	J5	Stockage	Tendre vers du zéro produits phytosanitaires	Exclure tout traitement chimique (grain et installation) : excepté fumigation d'un produit ne laissant pas de résidus ex : Phosphine)			3 points		3 points
Actions transverses									
OS et meunier	K1	Bien être au travail	Favoriser le sentiment d'appartenance à une filière de qualité	Justifier de la présence d'une politique de sécurité et d'un point sécurité trimestriel à l'attention des adhérents ou du personnel	0	0		0	
Tous	K2	Participation aux animations filière		Au moins une participation aux événements du club Harrys sur 3 ans (présentation filière, visites d'usine, action de sensibilisation, partages de bonnes pratiques et de retour d'expérience)			0		0
OS	K3	Transmission	Maintenir les volumes et la pérennité de la filière	En cas de cessation ou reprise d'exploitation, dans le cadre de l'habilitation, obligation de transmission de l'ambition et objectifs de la démarche Harrys	0	0		0	
Tous	L1	Traçabilité	Condition de base d'une filière qualité	Etre capable de remonter jusqu'à la parcelle et l'itinéraire technique associé				0	

Légende :
 0 : pratique obligatoire pour valider le niveau
 1, 2 ou 3 points : il s'agit du nombre de points attribués à une option pour passer au niveau supérieur.
 L'agriculteur doit rassembler 6 points d'options en plus des démarches obligatoires pour valider le niveau argent ou or.

Charte Harrys Bronze V2.2 - 03/11/2020

Usager	Code	Libellé	Objectif	Pratique	Bronze (IRTAC ++)
Gestion de la parcelle / implantation					
Agriculteur	A2	Assolements diversifiés	Augmenter la biodiversité cultivée comme facteur de résilience	Au moins 3 cultures par campagne dont la principale n'excède pas 60 % (à l'échelle de l'exploitation)	O
Agriculteur	A3	Rotations longues	Diversifier les risques face aux aléas économiques, climatiques et sanitaires (résilience) et favoriser l'activité biologique du sol par la minéralisation de l'azote des légumineuses et par la structuration du sol à différentes strates	Les cas admis à une rotation BRONZE et ARGENT satisfaisante : - les 2 derniers semis ne doivent pas être du blé dans une rotation minimum de 3 cultures* (tête de rotation comprise). La rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle et de façon rétroactive : comptage à partir de la dernière tête de rotation). OU - Si le blé apparaît en 2ème position de la rotation en cours (depuis la dernière tête de rotation) et que la culture suivante est connue et planifiée (achat de semences, plan d'emblavement, préparation du sol, déjà semé etc.). Dans ce cas, la culture suivant le blé est comptabilisée dans les 3 cultures* minimum de la rotation.	O
Agriculteur	A11	Rotations travaillées	Réduire les risques de transfert de maladies	Blé sur blé interdit	O
Biodiversité					
Agriculteur	B1	Surface d'Intérêt Ecologique	Laisser une portion de l'espace cultivé aux auxiliaires et facteurs de régulation écologiques	5% de la SAU de l'exploitation (réglementation PAC à mettre en annexe)	O
Semences & Variétés					
Agriculteur OS meunier	E1	Choix des variétés	Les variétés moins sensibles aux principaux bioagresseurs nécessiteront moins de traitements	Au sein d'une liste déterminée par le meunier selon des caractéristiques technologiques, appliquer un filtre de rusticité sur base de notes minimales de 4 pour la DON et de 5 pour la septoriose. Adapter ensuite le choix variétal à son milieu (note minimale de 4 pour l'agresseur principal) excepté pour APACHE et OREGRAIN qui ne remplissent pas les critères agronomiques mais représentent une forte valeur dans l'élaboration de farine	O
Agriculteur	F1	Choix des semences	Le traitement des semences de ferme est une opération dangereuse pour le manipulateur	Utilisation de semences fermières possible, mais traitement éventuel réalisé par un organisme agréé justifiant d'un certificat ou par l'agriculteur dans une salle ventilée en portant les EPI nécessaires et justifiant d'un certiphyto grade «Décideur en entreprise non soumise à agrément» valide	O
Fertilisation					
Agriculteur	H3	Amendements	Réduire le risque de contamination du sol et de l'eau par des métaux lourds et des substances organiques	Interdiction d'utilisation de boues de station d'épuration en épandage direct au champ (à l'échelle de la parcelle)	O
Stratégie Phytosanitaire					
OS	I5	IFT	Etablir un état des lieux des pratiques en matière de pesticides	Enregistrement & calcul de l'IFT parcelle	O
Agriculteur OS	I7	Liste noire des produits phytopharmaceutiques polémiques	Eviter d'éventuels procès médiatiques préjudiciables à l'ensemble de la filière	Interdiction du glyphosate après le semis de blé, jusqu'à la récolte	O
Stockage & Traçabilité					
Agriculteur	J1	Stockage	Condition de base d'une filière qualité	Assurer la ségrégation des lots et des stocks	O
OS	J2	Stockage		Assurer la ségrégation des lots et des stocks	O
Exploitation					
OS meunier	K1	Bien être au travail	Favoriser le sentiment d'appartenance à une filière de qualité	Justifier de la présence d'une politique de sécurité et d'un point sécurité trimestriel à l'attention des adhérents ou du personnel	O
OS	K3	Transmission	Maintenir les volumes et la pérennité de la filière	En cas de cessation ou reprise d'exploitation, dans le cadre de l'habilitation, obligation de transmission de l'ambition et objectifs de la démarche Harrys	O

Légende :

O : pratique obligatoire pour valider le niveau

1, 2 ou 3 points : il s'agit du nombre de points attribués à une option pour passer au niveau supérieur.

Charte Harrys Argent V2.2 – 03/11/2020

Usager	Code	Libellé	Objectif	Pratique	Argent	Coefficient argent
Gestion de la parcelle / implantation						
Agriculteur	A1	Analyse de sol	Mieux connaître les potentialités de son sol pour optimiser la fertilisation et les pratiques agronomiques	Réaliser une analyse de terre par groupe de parcelles du même type de sol et itinéraires techniques similaires tous les 6 ans (MO, P, pH, mesure d'azote [APM ou PMS ou reliquat azoté], indicateur biologique du sol, CEC). Seuls les changements majeurs dans les ITK nécessiteront une nouvelle analyse-> à déterminer avec l'OS		1 point
Agriculteur	A2	Assolements diversifiés	Augmenter la biodiversité cultivée comme facteur de résilience	Au moins 3 cultures par campagne dont la principale n'excède pas 60 % (à l'échelle de l'exploitation)	O	
Agriculteur	A3	Rotations longues		Les cas admis à une rotation BRONZE et ARGENT satisfaisante : - les 2 derniers semis ne doivent pas être du blé dans une rotation minimum de 3 cultures* (tête de rotation comprise). La rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle et de façon rétroactive : comptage à partir de la dernière tête de rotation). OU - Si le blé apparaît en 2ème position de la rotation en cours (depuis la dernière tête de rotation) et que la culture suivante est connue et planifiée (achat de semences, plan d'emblavement, préparation du sol, déjà semé etc.). Dans ce cas, la culture suivant le blé est comptabilisée dans les 3 cultures* minimum de la rotation.	O	
Agriculteur	A5	Rotations longues	Diversifier les risques face aux aléas économiques, climatiques et sanitaires (résilience) et favoriser l'activité biologique du sol par la minéralisation de l'azote des légumineuses et par la structuration du sol à différentes strates	Intégrer une légumineuse, une crucifère, du lin ou du tounesol dans la rotation (IC ou culture) au moins une fois toutes les 3 cultures pour des rotations ≥ 5 cultures (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)		1 point
Agriculteur	A6	Rotations longues		Intégrer une légumineuse, une crucifère, du lin ou du tounesol dans la rotation (IC ou culture) pour les rotations < 5 cultures (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)		1 point
Agriculteur	A7	Rotations longues		Au moins une culture semée en hiver et une semée au printemps (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)	O	
Agriculteur	A8	Rotations travaillées		Ne pas implanter 3 céréales à pailles d'hiver successivement dans la rotation (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle et de façon rétroactive)	O	
Agriculteur	A9	Rotations travaillées	Réduire les risques de transfert de maladies	Pas de blé sur maïs (à l'échelle de la parcelle)		1 point
Agriculteur	A10	Rotations travaillées	Réduire le risque d'apparition d'adventices, améliorer la structure du sol et possiblement augmenter la ressource azotée du sol	Couvrir le sol au moins 80% à l'échelle de la rotation (ex : sur les 3 ans de rotations 29 mois sur 36 doivent être couverts. Départ : récolte de la culture N-3, fin : récolte du blé. Sont inclus les cultures, résidus de cultures restitués, repousses couvrantes, les IC. Possibilité de dérogation pour l'année d'entrée dans la filière	O	
Agriculteur	A11	Rotations travaillées	Réduire les risques de transfert de maladies	Blé sur blé interdit (à l'échelle de la parcelle)	O	
Biodiversité						
Agriculteur	B2	Surface d'intérêt Ecologique	Améliorer la biodiversité du milieu pour favoriser les interactions biologiques	6,5% de la SAU de l'exploitation	O	
Agriculteur	B4	Surface d'intérêt Ecologique	L'arbre et la haie sont des composantes essentielles de la stabilité écologique du milieu. Cette permanence dans le temps entraîne une régulation précoce des proliférations parasitaires	Présence d'arbres d'alignement ou de haies pour au moins 25% des SIE		1 point
Agriculteur	C1	Travail du sol		Travail du sol léger (max 3 passages à < 10cm entre la récolte du précédent et le semis)		2 points
Agriculteur	C2	Travail du sol	Limite les risques d'érosion et favorise le stockage du carbone dans le sol	Semis direct (strip still autorisé) (à l'échelle de la parcelle) non cumulable avec C1		2 points
Agriculteur	D1	Désherbage / Limitation du salissement des terres	Réduire l'utilisation des herbicides	Utilisation d'une combinaison de moyens agronomiques mécaniques ou non-chimiques pour diminuer la pression adventice (action sur le stock semenciers : faux semis, date de semis tardive solution de rattrapage : passage herse-étrille, déchaumage précoce, semis dense atténuation en culture : gestion de l'azote spécifique, choix de variétés concurrentielles), liste non exhaustive N.B. : l'alternance de culture d'hiver et de printemps n'est pas valide pour ce point (à l'échelle de la parcelle)		1 point
Semences & Variétés						
Agriculteur OS meunier	E1	Choix des variétés	Les variétés moins sensibles aux principaux bioagresseurs nécessiteront moins de traitements	Au sein d'une liste déterminée par le meunier selon des caractéristiques technologiques, appliquer un filtre de rusticité sur base de notes minimales de 4 pour la DON et de 5 pour la septoriose. Adapter ensuite le choix variétal à son milieu (note minimale de 4 pour l'agresseur principal) excepté pour APACHE et OREGRAIN qui ne remplissent pas les critères agronomiques mais représentent une forte valeur dans l'élaboration de farine	O	
Agriculteur	F1	Choix des semences	Le traitement des semences de ferme est une opération dangereuse pour le manipulateur	Utilisation de semences fermières possible, mais traitement éventuel réalisé par un organisme agréé justifiant d'un certificat ou par l'agriculteur dans une salle ventilée en portant les EPI nécessaires et justifiant d'un certiphyto grade «Décideur en entreprise non soumise à agrément» valide	O	
Fertilisation						
Agriculteur	G1	Plan et pilotage de la fertilisation		Associer l'OAD et les résultats d'analyse d'azote (reliquat azoté, APM ou PMS) pour adapter le plan de fumure sur les parcelles de blé Harrys (à l'échelle de la parcelle)		2 points
Agriculteur	G2	Plan et pilotage de la fertilisation	Limiter les risques de surfertilisation	Pilotage de précision de la fertilisation (cartes de modulation, disques de bordure, coupure par GPS, cartographie précise des sols...) (à l'échelle de la parcelle)		1 point
Agriculteur	G3	Amendements		Valorisation de matières organiques (effluents d'élevages, effluents agro-industriels, composts, échange paille-fumier entre agriculteurs, les MIATE, etc.) Les produits contenant des boues de stations d'épurations doivent répondre à la norme FR U44-095. (à l'échelle de la rotation)		2 points
Agriculteur	H1	Interculture	Enrichir le sol en matières organiques, condition de base de sa fertilité	Mettre en place un couvert végétal en interculture longue (≥ 4 mois) si cela est possible dans la rotation, pour des pistes de composition voir tableau 2 en annexe (à l'échelle de la parcelle)		2 points
Agriculteur	H2	Interculture		Mettre en place un couvert végétal en interculture courte (entre 2 et 4 mois) pour des pistes de composition voir tableau 2 en annexe (à l'échelle de la rotation sur la parcelle de blé Harrys)		1 point
Agriculteur	H3	Amendements	Réduire le risque de contamination du sol et de l'eau par des métaux lourds et des substances organiques	Interdiction d'utilisation de boues de station d'épuration en épandage direct au champ (à l'échelle de la parcelle)	O	
Stratégie Phytosanitaire						
Agriculteur	I1	Protection fongicide		Utilisation d'un OAD (modèle dynamique pour les maladies) pour justifier le traitement fongicide (à l'échelle de la parcelle)		2 points
Agriculteur	I2	Régulateurs de croissance	Eviter d'éventuels traitements inutiles	Utilisation d'un OAD pour justifier les régulateurs de croissance (à l'échelle de la parcelle)		2 points
Agriculteur	I3	Régulateurs de croissance	Limiter l'utilisation des régulateurs de croissance au strict nécessaire	Absence des régulateurs CCC (à l'échelle de la parcelle)		2 points
Agriculteur	I4	Régulateurs de croissance	Supprimer les résidus de CCC dans le grain	Absence de régulateurs de croissance (à l'échelle de la parcelle, non cumulable avec l'item I3)		3 points
OS	I5	IFT	Diminuer les intrants chimiques	Enregistrement & calcul de l'IFT parcelle	O	
OS	I6	IFT	Etablir un état des lieux des pratiques en matière de pesticides	Enregistrement & calcul des IFT parcelle détaillé par famille de produits (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs)		1 point
Agriculteur OS	I7	Liste noire des produits phytopharmaceutiques polémiques	Eviter d'éventuels procès médiatiques préjudiciables à l'ensemble de la filière	Interdiction du glyphosate après le semis de blé, jusqu'à la récolte (à l'échelle de la parcelle)	O	
Stockage & Traçabilité						
Agriculteur	J1	Stockage		Assurer la ségrégation des lots et des stocks	O	
OS	J2	Stockage	Condition de base d'une filière qualité	Assurer la ségrégation des lots et des stocks	O	
Agriculteur	J3	Stockage	Limiter les contaminations post-récolte	Pas de traitement préventif sur le grain et, si traitement curatif, nécessaire autorisation préalable auprès de l'OS et du meunier	O	
OS	J4	Stockage	Limiter les contaminations post-récolte	Pas de traitement préventif sur le grain et, si traitement curatif, nécessaire autorisation préalable auprès du meunier	O	
Agriculteur	J5	Stockage	Tendre vers du zéro produits phytosanitaires	Exclure tout traitement chimique (grain et installation) : excepté fumigation d'un produit ne laissant pas de résidus ex : Phosphine)		3 points
Exploitation						
OS et meunier	K1	Bien être au travail		Justifier de la présence d'une politique de sécurité et d'un point sécurité trimestriel à l'attention des adhérents ou du personnel	O	
Tous	K2	Participation aux animations filière	Favoriser le sentiment d'appartenance à une filière de qualité	Au moins une participation aux événements du club Harrys sur 3 ans (présentation filière, visites d'usine, action de sensibilisation, partages de bonnes pratiques et de retour d'expérience)	O	
OS	K3	Transmission	Maintenir les volumes et la pérennité de la filière	En cas de cessation ou reprise d'exploitation, dans le cadre de l'habilitation, obligation de transmission de l'ambition et objectifs de la démarche Harrys	O	

Légende :

O : pratique obligatoire pour valider le niveau

1, 2 ou 3 points : il s'agit du nombre de points attribués à une option pour passer au niveau supérieur.

L'agriculteur doit rassembler 9 points d'options en plus des démarches obligatoires pour valider le niveau argent ou or.

Charte Harrys Or V2.2 – 03/11/2020

Usager	Code	Libellé	Finalité	Pratique	Or	Coefficient or	
Gestion de la parcelle / implantation							
Agriculteur	A1	Analyse de sol	Mieux connaître les potentialités de son sol pour optimiser la fertilisation et les pratiques agronomiques	Réaliser une analyse de terre par groupe de parcelles du même type de sol et itinéraires techniques similaires tous les 6 ans (MO, P, pH, mesure d'azote [APM ou PMS ou reliquat azoté], indicateur biologique du sol, CEC). Seuls les changements majeurs dans les ITK nécessiteront une nouvelle analyse-> à déterminer avec l'OS	O		
Agriculteur	A2	Assolements diversifiés	Augmenter la biodiversité cultivée comme facteur de résilience	Au moins 3 cultures par campagne dont la principale n'excède pas 60 % (à l'échelle de l'exploitation)	O		
Agriculteur	A4	Rotations longues	Diversifier les risques face aux aléas économiques, climatiques et sanitaires (résilience) et favoriser l'activité biologique du sol par la minéralisation de l'azote des légumineuses et par la structuration du sol à différentes strates	Les cas admis à une rotation OR satisfaisante : - les 3 derniers semis ne doivent pas être du blé dans une rotation minimum de 4 cultures* (tête de rotation comprise). La rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle et de façon rétroactive : comptage à partir de la dernière tête de rotation). OU - Si le blé apparaît en 3ème position de la rotation en cours (depuis la dernière tête de rotation) et que la culture suivante est connue et planifiée (achat de semences, plan d'emblavement, préparation du sol, déjà semé etc.). Dans ce cas, la culture suivant le blé est comptabilisée dans les 4 cultures* minimum de la rotation.	O		
Agriculteur	A5	Rotations longues		Intégrer une légumineuse, une crucifère, du lin ou du tournesol dans la rotation (IC ou culture) au moins une fois toutes les 3 cultures pour des rotations ≥ 5 cultures (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)		1 point	
Agriculteur	A6	Rotations longues		Intégrer une légumineuse, une crucifère, du lin ou du tournesol dans la rotation (IC ou culture) pour les rotations < 5 cultures (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)		1 point	
Agriculteur	A7	Rotations longues		Au moins une culture semée en hiver et une semée au printemps (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle, entre deux têtes de rotation et de façon rétroactive)	O		
Agriculteur	A8	Rotations travaillées		Ne pas planter 3 céréales à pailles d'hiver successivement dans la rotation (la rotation se caractérise à l'échelle de la parcelle et de façon rétroactive)	O		
Agriculteur	A9	Rotations travaillées		Réduire les risques de transfert de maladies	Pas de blé sur maïs (à l'échelle de la parcelle)		1 point
Agriculteur	A10	Rotations travaillées		Réduire l'utilisation des herbicides	Couvrir le sol au moins 80% à l'échelle de la rotation (ex : sur les 3 ans de rotations 29 mois sur 36 doivent être couverts. Départ : récolte de la culture N-3, fin : récolte du blé. Sont inclus les cultures, résidus de cultures restitués, repousses couvrantes, les IC. Possibilité de dérogation pour l'année d'entrée dans la filière	O	
Agriculteur	A11	Rotations travaillées	Réduire l'utilisation des herbicides	Blé sur blé interdit (à l'échelle de la parcelle)	O		
Biodiversité							
Agriculteur	B3	Surface d'intérêt Ecologique	Renforcer la maille et les corridors écologiques pour favoriser l'installation pérenne des auxiliaires	8% de la SAU de l'exploitation	O		
Agriculteur	B4	Surface d'intérêt Ecologique	L'arbre et la haie sont des composantes essentielles de la stabilité écologique du milieu. Cette permanence dans le temps entraîne une régulation précoce des proliférations parasitaires	Présence d'arbres d'alignement ou de haies pour au moins 25% des SIE		1 point	
Agriculteur	C1	Travail du sol	Limite les risques d'érosion et favorise le stockage du carbone dans le sol	Travail du sol léger (max 3 passages à < 10cm entre la récolte du précédent et le semis) (à l'échelle de la parcelle)		2 points	
Agriculteur	C2	Travail du sol		Semis direct (strip still autorisé) (à l'échelle de la parcelle) non cumulable avec C1		2 points	
Agriculteur	D1	Désherbage / Limitation du salissement des terres	Réduire l'utilisation des herbicides	Utilisation d'une combinaison de moyens agronomiques mécaniques ou non-chimiques pour diminuer la pression adventice (action sur le stock semenciers : - action sur le stock semencier, date de semis tardive - solution de rattrapage : passage herse-étrille, déchaumage précoce, semis dense - atténuation en culture : gestion de l'azote spécifique, choix de variétés concurrentielles), liste non exhaustive N.B. : l'alternance de culture d'hiver et de printemps n'est pas valide pour ce point (à l'échelle de la parcelle)		1 point	
Semences & Variétés							
Agriculteur OS meunier	E1	Choix des variétés	Les variétés moins sensibles aux principaux bioagresseurs nécessiteront moins de traitements	Au sein d'une liste déterminée par le meunier selon des caractéristiques technologiques, appliquer un filtre de rusticité sur base de notes minimales de 4 pour la DON et de 5 pour la septoriose. Adapter ensuite le choix variétal à son milieu (note minimale de 4 pour l'agresseur principal) excepté pour APACHE et OREGRAIN qui ne remplissent pas les critères agronomiques mais représentent une forte valeur dans l'élaboration de farine	O		
Agriculteur	F1	Choix des semences	Le traitement des semences de ferme est une opération dangereuse pour le manipulateur	Utilisation de semences fermières possible, mais traitement éventuel réalisé par un organisme agréé justifiant d'un certificat ou par l'agriculteur dans une salle ventilée en portant les EPI nécessaires et justifiant d'un certiphyto grade «Décideur en entreprise non soumise à agrément» valide			
Fertilisation							
Agriculteur	G1	Plan et pilotage de la fertilisation	Limiter les risques de surfertilisation	Associer l'OAD et les résultats d'analyse d'azote (reliquat azoté, APM ou PMS) pour adapter le plan de fumure sur les parcelles de blé Harrys (à l'échelle de la parcelle)	O		
Agriculteur	G2	Plan et pilotage de la fertilisation		Pilotage de précision de la fertilisation (cartes de modulation, disques de bordure, coupure par GPS, cartographie précise des sols...) (à l'échelle de la parcelle)		1 point	
Agriculteur	G3	Amendements	Enrichir le sol en matières organiques, condition de base de sa fertilité	Valorisation de matières organiques (effluents d'élevages, effluents agro-industriels, composts, échange paille-fumier entre agriculteurs, les MIATE, etc.) Les produits contenant des boues de stations d'épurations doivent répondre à la norme FR U44-095. (à l'échelle de la rotation)		2 points	
Agriculteur	H1	Interculture		Mettre en place un couvert végétal en interculture longue (≥ 4 mois) si cela est possible dans la rotation, pour des pistes de composition voir tableau 2 en annexe (à l'échelle de la parcelle)	O		
Agriculteur	H2	Interculture		Mettre en place un couvert végétal en interculture courte (entre 2 et 4 mois) pour des pistes de composition voir tableau 2 en annexe (à l'échelle de la rotation sur la parcelle de blé Harrys)		1 point	
Agriculteur	H3	Amendements	Réduire le risque de contamination du sol et de l'eau par des métaux lourds et des substances organiques	Interdiction d'utilisation de boues de station d'épuration en épandage direct au champ (à l'échelle de la parcelle)			
Stratégie Phytosanitaire							
Agriculteur	I1	Protection fongicide	Eviter d'éventuels traitements inutiles	Utilisation d'un OAD (modèle dynamique pour les maladies) pour justifier le traitement fongicide (à l'échelle de la parcelle)		2 points	
Agriculteur	I2	Régulateurs de croissance	Limiter l'utilisation des régulateurs de croissance au strict nécessaire	Utilisation d'un OAD pour justifier les régulateurs de croissance (à l'échelle de la parcelle)	O		
Agriculteur	I3	Régulateurs de croissance	Supprimer les résidus de CCC dans le grain	Absence des régulateurs CCC (à l'échelle de la parcelle)	O		
Agriculteur	I4	Régulateurs de croissance	Diminuer les intrants chimiques	Absence de régulateurs de croissance (à l'échelle de la parcelle, non cumulable avec l'item I3)		3 points	
OS	I6	IFT		Enregistrement & calcul des IFT parcelle détaillé par famille de produits (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs)	O		
Agriculteur OS	I7	Liste noire des produits phytopharmaceutiques polémiques	Eviter d'éventuels procès médiatiques préjudiciables à l'ensemble de la filière	Interdiction du glyphosate après le semis de blé, jusqu'à la récolte (à l'échelle de la parcelle)	O		
Stockage & Traçabilité							
Agriculteur	J1	Stockage	Condition de base d'une filière qualité	Assurer la ségrégation des lots et des stocks	O		
OS	J2	Stockage		Assurer la ségrégation des lots et des stocks	O		
Agriculteur	J3	Stockage	Limiter les contaminations post-récolte	Pas de traitement préventif sur le grain et, si traitement curatif, nécessaire autorisation préalable auprès de l'OS et du meunier	O		
OS	J4	Stockage	Limiter les contaminations post-récolte	Pas de traitement préventif sur le grain et, si traitement curatif, nécessaire autorisation préalable auprès du meunier	O		
Agriculteur	J5	Stockage	Tendre vers du zero produits phytosanitaires	Exclure tout traitement chimique (grain et installation) : excepté fumigation d'un produit ne laissant pas de résidus ex : Phosphine)		3 points	
Exploitation							
OS et meunier	K1	Bien être au travail	Favoriser le sentiment d'appartenance à une filière de qualité	Justifier de la présence d'une politique de sécurité et d'un point sécurité trimestriel à l'attention des adhérents ou du personnel	O		
Tous	K2	Participation aux animations filière		Au moins une participation aux événements du club Harrys sur 3 ans (présentation filière, visites d'usine, action de sensibilisation, partages de bonnes pratiques et de retour d'expérience)	O		
OS	K3	Transmission	Maintenir les volumes et la pérennité de la filière	En cas de cessation ou reprise d'exploitation, dans le cadre de l'habilitation, obligation de transmission de l'ambition et objectifs de la démarche Harrys	O		
Tous	L1	Traçabilité	Condition de base d'une filière qualité	Etre capable de remonter jusque la parcelle et l'itinéraire technique associé	O		

Légende :

O : pratique obligatoire pour valider le niveau

1, 2 ou 3 points : il s'agit du nombre de points attribués à une option pour passer au niveau supérieur.

L'agriculteur doit rassembler 9 points d'options en plus des démarches obligatoires pour valider le niveau argent ou or.